

IN - FO - CADRES

SECTION NATIONALE DES CADRES TERRITORIAUX
FORCE OUVRIERE



LA BOÎTE DE PANDORE ET LES DIX PLAIES D'EGYPTE...

Liquidier le statut des fonctionnaires, le système de retraite par répartition, le code des pensions civiles et militaires et la CNRACL, dénoncer le paritarisme, remettre en cause le droit à la formation professionnelle, supprimer le baccalauréat premier diplôme universitaire, abroger le statut des cheminots, tel est le leitmotiv qui rythme l'actualité depuis plus d'un an et les cadres ne seront pas les derniers à payer la facture bien au contraire... ils et elles seront les dindons de la farce, toujours sollicités pour l'application des réformes dont ils sont les premières victimes ! S'attaquer aux acquis de 1936 et au programme du conseil de la résistance... rien de moins mais un seul et même objectif qui en dit long pour l'avenir de la République...

La volonté politique affichée de voir se dissoudre dans un cadre libéral, ce corpus statutaire vilipendé ne peut qu'interroger celle ou celui qui s'acquittant des contributions directes, ou indirectes, investit une partie du fruit de son travail pour satisfaire ce service public dont chacun ou chacune a pris conscience qu'il ou elle en sera un jour ou l'autre le bénéficiaire potentiel.

Ainsi ce statut, si archaïque soit-il, répond au modèle social républicain car il a pour ambition de tenter de réparer des inégalités en confiant à celles et ceux qui en relèvent, d'appliquer en toute impartialité et neutralité les politiques publiques sur

l'ensemble du territoire métropolitain ou ultramarin et des publics ressortissants.

Qu'advierait-il demain si l'on décidait de confier l'intégralité de ces missions au secteur privé ?

Dans le domaine de la santé, de l'éducation, des transports, de la culture, du social, de la sécurité ? A force de ronger la corde du service public elle se rompt et c'est au moment de l'accident que l'on prend subitement conscience à quel point le tissu statutaire constitue un socle indispensable préservant du chaos, le parachute qui amortit, le lien solidaire qui répare et qui sauve.

Le statut de la fonction publique, qu'il soit de l'Etat, territorial ou hospitalier reste encore le meilleur bouclier pour la défense des usagers de voir traiter leurs attentes, en toute égalité, et neutralité, ceci quelle que soit leur capacité à payer !



Au menu de ce numéro nous vous inviterons à réfléchir :

AUX ORIGINES DU MAL :

«des injections paradoxales aux risques psycho-sociaux, les causes et leurs effets...»

A LIRE LE RAPPORT DU CSFPT :

« revaloriser la catégorie A de la fonction publique territoriale »

POUR CONCLURE par un billet d'humeur

« Les origines du mal »

Restrictions budgétaires, réformes multiples, causes et effets d'un service public dans la tempête : un exemple éloquent la fonction publique territoriale.

En juillet 2017, le gouvernement nouvellement élu annonçait aux collectivités locales qu'elles devraient poursuivre leurs efforts en économisant pas moins de 13 milliards d'euros supplémentaires jusqu'en 2022. « Supplémentaires » pourquoi ? Tout simplement parce que cette mesure vient s'ajouter aux nombreux efforts déjà imposés qui, depuis la suppression de la taxe professionnelle sur les investissements décidée sous la mandature Sarkozy, asphyxient de façon exponentielle les premiers investisseurs publics (+50 milliards d'euros d'investissement supportés par les collectivités locales).

Bien évidemment l'État oublie que lorsqu'on décentralise, outre les charges, il faut transférer les moyens. Il incombe donc aux collectivités et à leurs agents de se débrouiller pour assurer un service toujours plus exigeant où, de fait, les notions de performance, de rentabilité et d'efficacité, remplacent lentement mais assurément les valeurs d'égalité, d'équité et de qualité de service. Pour les collectivités, les choix sont minces.

En période de restriction trois possibilités s'offrent aux élus :

- Augmenter les recettes fiscales et prendre le risque de ne pas être réélu...
- Réduire les investissements et donc affaiblir le tissu économique local et le rayonnement du territoire...
- Ajuster les charges de fonctionnement dont la 1^{ère} est celle du personnel...

On l'aura compris, les deux 1^{ers} choix sont politiquement incorrects et dangereux. Le 3^{ème} a donc de quoi séduire. Certes la grogne sociale est

toujours à craindre mais les fonctionnaires n'ont que peu de soutiens parmi la population. Le clivage sociétal alimenté par les différentes politiques depuis 4 décennies et la crise économique mondiale sont passés par là. Haro sur le fonctionnaire et son « emploi à vie ». Sans lui tout ira pour le mieux !

Ainsi, après avoir vu évoluer les « services du personnel » vers des « directions des ressources humaines » il est devenu évident de considérer exclusivement l'agent public comme une ressource. Le fonctionnaire et son statut sont désormais la principale variable d'ajustement d'une politique de gestion financière et comptable. Empêchant toute utopie réaliste, indispensable au développement des communautés humaines, ce dogme technocratique a des effets dévastateurs en terme de politique RH.

Des réformes non sans conséquences

Loi NOTRE*, PPCR**, RIFSEEP***, fusions (non préparées), mutualisations (mal anticipées), suppression du passage à l'ancienneté minimum, cotation des postes, mobilités forcées, accélération des délégations de service, explosion des indicateurs de performance, sont le résultat d'une gouvernance des chiffres à défaut d'un véritable projet de société. Tous les agents en souffrent et les cadres tout autant.

D'un côté ces derniers doivent appliquer et faire appliquer la commande de l'autorité territoriale: baisse des budgets, des effectifs et des moyens tout en multipliant les nouveaux projets, de l'autre, ils doivent motiver leurs équipes sans pour autant pouvoir favoriser un avancement à l'ancienneté minimum ou un changement de catégorie (blocage dû à la cotation des postes). Mieux encore, à l'heure de « la mobilité pour tous » on les invite fortement à re-postuler sur leur poste ou à partir vers d'autres horizons à échéances régulières. Ceci afin de ne pas être dans l'affect avec leurs collègues (oh malheur !) et de créer du même coup des liens d'humanité qui stimuleraient pourtant le « travail ensemble ».

Loi NOTRE*: Nouvelle organisation territoriale de la République

PPCR** Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunération

RIFSEEP***: Régime indemnitaire des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Ainsi, 20 ans après les banques qui généralisaient le turn-over de leurs conseillers financiers pour éviter toute connivence avec leurs clients, la puissance publique a décidé d'en faire autant avec ses agents. Comme si cela ne suffisait pas, l'augmentation considérable des recrutements de contractuels, en CDD ou en CDI, interdit toute solidarité entre cadres, la différence de statut tendant à diviser et non à rassembler. Pressé comme un citron par sa direction générale qui l'envoie en 1^{ère} ligne appliquer la politique du pire, en conflit avec ses équipes qui ont le sentiment légitime que rien n'est fait pour leur permettre de s'épanouir et de progresser, le cadre territorial se trouve entre le marteau et l'enclume et souffre...souvent en silence des effets de ces politiques.

Les conséquences sont désastreuses sur le plan sanitaire. Épuisement professionnel, stress, «burn out...» conduisent inexorablement à des arrêts maladies qui affaiblissent la mise en œuvre des politiques publiques, tout en produisant les effets inverses à ceux attendus en termes d'efficacité, de performance, de qualité de service, à l'encontre d'un service public de qualité.

Pourtant des solutions existent :

Parce qu'il est urgent de stopper ce fléau et que les causes de celui-ci se retrouvent principalement dans les décisions gouvernementales prises en ce début de siècle, toutes tendances confondues,

Force Ouvrière revendique :

- L'instauration d'un réel dialogue social, à l'échelle nationale, à la hauteur des enjeux et portant notamment sur la place des collectivités et de leurs agents dans le développement des territoires et plus largement dans le projet politique national de la future décennie,
- La remise en cause du calendrier de mise en œuvre,
- L'arrêt des transformations régressives annoncées dans le cadre du projet de gouvernement « Action Publique 2022 »,
- Le rétablissement des mesures favorables aux agents supprimées par le PPCR,
- L'augmentation significative du traitement des agents,
- L'implication obligatoire des agents dans les stratégies de mutualisation/fusion,
- La fin d'un management vertical archaïque et infantilisant.

Au-delà de ces mesures indispensables à la qualité du service public et au bien-être de celles et ceux qui

le servent, il apparaît plus que nécessaire de rappeler à chacun(e) la nécessité de ne pas rester isolé(e). L'action collective est, sans commune mesure avec l'individualisme, la meilleure force de proposition et d'opposition aux régressions... quelles qu'elles soient.

Cela n'arrive pas qu'aux autres...

Tant que tout va bien, les cadres, plus que les autres, n'y pensent pas : « jusqu'ici tout va bien ! ». Malheureusement, personne ne sait prédire avec exactitude l'avenir et trop nombreux sont les exemples qui démontrent chaque jour l'inefficacité de la contestation individuelle, quand bien même provient-elle d'un chef de service ou d'un directeur. Et c'est comprenant cela que l'action collective devient une évidence. Dans le cadre professionnel, elle passe indubitablement par la syndicalisation.

Einstein disait « qu'il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé les problèmes pour les résoudre ». Alors n'attendons pas que cela change pour espérer nous satisfaire de cette condition. Le syndicat Force Ouvrière, libre et indépendant, incarne cette volonté de rassembler sans distinction, de s'engager avec conviction tout en étant force de propositions. Notre organisation contribue à maintenir le ciment d'une République qui tend à s'effriter.

Enfin, n'oublions pas que, lorsque le service public va mal, c'est toute la République en souffre.

Cadres, balayez vos incertitudes, n'hésitez plus et venez renforcer les rangs de Force Ouvrière !



REVALORISER LE STATUT DES CADRES A, A L'HEURE DES ATTEINTES AU SERVICE PUBLIC ET A LA FONCTION PUBLIQUE LIRE LE RAPPORT DU CSFPT SUR LA REVALORISATION DE LA CATEGORIE A DE LA FPT -

Quelle congruence faut-il voir entre la volonté traduite dans le rapport d'auto-saisine voté en décembre 2017 par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale d'œuvrer pour une revalorisation du statut des cadres «A» de la fonction publique territoriale et la remise en cause, médiatiquement orchestrée à tous niveaux, d'un statut jugé trop contraignant, peu attractif et archaïque? L'individualisation contre le collectif, les avantages acquis collectivement contre les négociations de gré à gré... voilà qui donne à penser quant à l'égalité et la neutralité avec lesquelles pourrait être mis en œuvre le service public.

Si on ne compte plus les interventions de tous bords et de toutes tendances qui se plaisent à consacrer le contrat au détriment du statut et ses cadres d'emplois ou corps, moins fréquentes sont celles qui militent pour une défense et une revalorisation de celui-ci.

Le rapport du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a le mérite de s'interroger sur les missions dévolues aux cadres territoriaux d'aujourd'hui, ceci au travers d'une analyse de la catégorie A.

Cinquante-neuf pages «sans compter les annexes» s'attachent, dans un premier temps, à une analyse fine des effectifs relevant du statut de catégorie A de la fonction publique territoriale (qui sont –ils donc ces cadres territoriaux ? où exercent-ils ? quel âge ont-ils ? De quelles filières relèvent-ils ? etc.), puis dans une seconde partie, recensent l'ensemble des problématiques pour conclure par 23 propositions visant à améliorer les sujets

les plus importants affectant cette filière.

Vingt-trois propositions qui consacrent la nécessité d'orchestrer une nouvelle donne de révision générale de ce statut et de la catégorie A, qui pointent tout à la fois les questions de recrutement et de qualification, de carrière et de rémunération, de formation, d'égalité professionnelle, de mobilité et «d'adaptabilité à l'environnement»...

Tout ceci, bien évidemment, sur fond de réorganisation des collectifs de travail, en raison d'un environnement professionnel bouleversé par l'introduction du numérique et de la dématérialisation des procédures qui régissent désormais la vie quotidienne des cadres et des agents placés sous leur responsabilité. (cf. numéros précédents sur le malaise des cadres au travail).

Ces travaux sont augmentés de contributions recueillies auprès des organisations syndicales et de représentants des employeurs qui viennent en contrepoint de ce rapport, oh combien illustratif, de l'état de l'art et de la nécessité de préserver un statut hiérarchisé pour assurer à l'ensemble de nos concitoyens la continuité d'un service public de proximité, ceci sur tous les territoires, métropolitain et ultramarins !

Résistera-t-il à l'épreuve du temps alors même que son originalité, sa plasticité, sa grande diversité et sa spécificité permettent d'allier carrière et métiers sans les opposer?





Administrateur général à la retraite mais toujours autant concernée par tout ce qui touche au statut, aux valeurs du service public, à l'indépendance des fonctionnaires -essentiellement territoriaux- face aux possibles dérives des féodalités et baronnies locales, comme l'a si bien souligné Anicet LE PORS, je vois avec désespérance que toutes les réformes annoncées vont dans le sens d'une mise à mal du statut, voire de la constitution d'un statut bis où les contractuels prendront progressivement autant d'importance, voire plus, que les fonctionnaires.

Avec le président du CSFPT, nous avons pourtant tenté de déminer toutes les velléités de dérives conduisant à la substitution d'un statut qui, même s'il n'est pas parfait, reste encore le meilleur défenseur des agents publics ! Nous y étions parvenus, notamment avec la loi Sauvadet, à en sauvegarder les principes...

Mais REBELOTE, de nouveau on jette le bébé avec l'eau du bain !

Quelle ne fut pas ma stupeur en découvrant que les présidents des centres de gestion, réunis en congrès à La Baule début juin publiaient un document de « contribution aux évolutions institutionnelles et à la gestion des ressources humaines de la FPT » où ils affichent « partager l'objectif de l'exécutif de développer le recrutement d'agents contractuels, y compris en A, de limiter le nombre de participations aux concours pour « rationaliser les coûts d'organisation », etc.

Supprimons les concours, ça coûtera encore moins cher !

Et s'il faut absolument trouver des économies aux centres de gestion, il ne reste plus qu'à détricoter le statut, cela ira plus vite.

Question : à force de dépouiller de leurs missions obligatoires les centres de gestion, leur disparition, tout comme le statut ne sera-t-elle, pas un jour ou l'autre, à l'ordre du jour ?

On peut également se mettre à rechercher tout ce qui semble superflu, inutile, dépassé, comme le fonctionnement de certains centres de gestion « canal historique » qui s'obstinent à gérer les carrières comme on le faisait il y a 30 ans.

Faut-il rappeler aux centres de gestion, théoriquement gardiens du statut et garants de l'égalité et de la neutralité des agents publics, gestionnaires de ces fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) dévissés par un pouvoir politique sans état d'âme, et qui savent d'expérience l'importance de ce filet de sécurité, dont bon nombre a pu se féliciter ?

Evidemment, s'agissant d'un agent sous contrat, exit le filet de sécurité, le préavis légal assorti des indemnités qui lui sont liées mais qu'importe, voilà qui les rendra plus mobiles, plus souples, plus adaptables et corvéables

Tout cela sur fond d'injonctions paradoxales qui, dans le même temps affirment vouloir réduire le nombre de fonctionnaires tout en recrutant des agents contractuels.

Nous n'en sommes plus à une incohérence près et aux valeurs des hussards noirs de la République, qui animaient autrefois l'esprit des instances en charge de gérer ces fonctionnaires qui semblent désormais avoir perdu tout crédit à leurs yeux, viennent se substituer des valeurs moins idéales mais oh combien plus économiques et marchandes...

Inacceptable pour une militante du statut et « s'il n'en reste qu'une, je serai celle-là » !



Vous avez des propositions, des contributions à nous faire parvenir ou vous voulez adhérer à Force Ouvrière retournez ce bulletin à l'attention de la :

Section nationale des cadres territoriaux
Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services Publics et des Services de Santé
153-155 rue de rome 75017 Paris /
cadres.foterritoriaux@fosps.com

Nom, Prénom

Adresse

Tél

Mail@.....

**Cadres de la Fonction Publique Territoriale le 6 décembre
vous voterez aux élections professionnelles de la FPT,
ne restez pas sans voix**

Le 6 décembre
Voter FO
c'est construire l'avenir

www.foterritoriaux.org

cachez du syndicat